

Les Phytos'News...

«Groupe 30000 2018»: un Appel à projet régional pour lancer de nouveaux groupes

Les groupes 30000 sont un prolongement des groupes DEPHY. Le principe est de diffuser le plus largement possible les méthodes mises en œuvre au sein de ce réseau.

Un groupe 30000 peut se définir en 5 points:

1. Des groupes limités à une vingtaine d'agriculteurs
2. Un projet orienté vers la réduction de produits phytosanitaires
3. Un diagnostic initial...
4. ... duquel découle un plan d'actions
5. Des indicateurs (IFT, ...) à renseigner annuellement

Dans la région Grand Est, ce sont déjà 44 groupes d'agriculteurs qui, dans une démarche volontaire, mettent en œuvre des pratiques afin de limiter leur utilisation de produits phytosanitaires.

Un nouvel Appel à projets (AAP) est en cours. Quatre réunions d'informations se sont tenues au mois de février afin d'en informer tous les acteurs pouvant s'intégrer dans ce dispositif.

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez participer à un groupe 30000, n'hésitez pas à contacter la structure de votre choix pour faire part de votre projet.

Pour toute information: jerome.cap@grandest.chambagri.fr : 03 26 65 97 90

Atelier Paysan: concevoir son propre matériel!

«Maintenir un sol sain, c'est préserver la santé de nos vignes en limitant le recours aux phytos»: tel est le postulat émis par les viticulteurs du groupe DEPHY lorrain animé par la FREDON. Afin de creuser cette théorie, le collectif a décidé de s'intéresser à l'apport de matières organiques au pied de leurs vignes, en particulier à l'utilisation «d'engrais verts». Cependant un problème se pose: comment faire sans matériel spécifique?

La réponse paraît pourtant simple: en le construisant soi-même!

En janvier, 7 viticulteurs du groupe DEPHY ont fait appel au savoir-faire de la coopérative L'Atelier Paysan. En une semaine ils ont été formés,

en compagnie d'autres viticulteurs et arboriculteurs, au travail du métal et à la confection de matériels agricoles spécifiques à leurs besoins. Au total, 8 outils pour la mise en place et la destruction des couverts ont été fabriqués:

- 4 paires d'étoiles de désherbage,
- 4 semoirs pour des vignes étroites et larges.

Les étoiles seront utilisées dès ce printemps, par les viticulteurs, pour travailler les sols sous les rangs. Passées régulièrement et à une allure rapide, elles permettent de simplifier le travail de désherbage mécanique de la vigne et évitent les blessures des cepes.

Les semoirs directs seront utilisés à partir du mois d'août. Ils permettront d'effectuer des essais selon les parcelles et les choix techniques des viticulteurs. Ces essais auront pour thème: la portance des sols, leur décompaction ou leur enrichissement (en broyant les engrais verts au printemps par exemple).

A la fin de la semaine, les participants ont pu acheter le matériel fabriqué, seuls ou à plusieurs, pour une utilisation commune.

L'usage d'engrais verts est une pratique bien connue en grande culture. Cette dernière est tout aussi intéressante en viticulture. Ce couvert végétal permet à l'exploitant de maîtriser la vigueur de ses vignes et donc l'usage de fongicides. Il limite aussi la compétition des adventices sur les vignes et ainsi le recours aux herbicides. Sans oublier que la diversité des espèces sur la parcelle permet de donner un coup de pouce à la vie du sol!



Claire COLLOT a rejoint l'équipe Ecophyto au sein de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Elle remplace Jessica Besson depuis début février.

Ses missions sont de développer les actions de communication en particulier autour des réseaux DEPHY et d'assurer le rôle d'animatrice Interfilières de la Surveillance biologique en Lorraine. Elle est basée à Laxou près de Nancy.

BILAN DE LA SEMAINE: Cette semaine a été très constructive pour les participants. Ils ont pu découvrir le travail du métal pour certains, approfondir leurs connaissances pour d'autres. Cette formation a permis de nombreux échanges entre les producteurs ce qui entretient et favorise la bonne dynamique du groupe.

La contrainte, qui est celle de la diminution des produits phytosanitaires, peut devenir une belle opportunité pour échanger sur son expérience et concevoir des solutions communes.



L'atelier paysan est une coopérative dont le but est d'accompagner les agriculteurs dans la conception et la fabrication de machines et de bâtiments adaptés à l'Agro-écologie.

Mentions légales

Directeur de la publication: **Didier Marteau**

Rédacteur en chef: **Alfred Klinghammer**

Rédacteurs: **Jérôme Cap, Claire Collot, Arnaud Joulin, Alfred Klinghammer, Sophie Sanson, Alice Six, Jan Tailler.**

Crédit photo: **CRAGE, FREDON Lorraine.**

Conception: SANEP - COCCY / Tél. 03 89 20 98 50

L'échophytoGrandEst

n° 03 - avril 2018



La lettre ecophyto alsace forraine champagne-ardenne



DEPHY TOUR: bilan et perspectives

Les rencontres dans les fermes DEPHY du Grand Est ont permis à plus de 700 participants de discuter de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Douze fermes aux profils différents ont ouvert leurs portes durant le mois de novembre dernier. Retour sur certains témoignages.

«À l'entrée dans le réseau DEPHY, mes motivations étaient tant économiques qu'environnementales»

Laurent Pierçon, exploitant de l'EARL de Saintignon à Baslieux fait parti du groupe DEPHY animé par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle. Selon lui, la présence de son atelier de 70 vaches allaitantes est un atout majeur qui lui permet de réduire sa consommation de produits phytosanitaires. Ainsi il peut valoriser directement ses cultures de printemps sur la ferme et introduire des prairies dans la rotation. Le soja est également testé depuis peu avec succès sur l'exploitation. La culture présente de multiples avantages parmi lesquels la faible nécessité d'intrants, l'absence de mécanisation supplémentaire et une bonne rentabilité. Sur les deux dernières années, l'exploitation a réduit son Indice de Fréquence de Traitement (IFT) de plus de 40% par rapport à la référence régionale.

La combinaison de leviers fonctionne en système céréalier

C'est le constat qu'a fait Antoine Ferté à Montsuzain dans l'Aube. Sur ses 380 ha de SAU, en plus du colza, du blé et de l'orge de printemps, cet exploitant cultive du pois (de printemps et d'hiver), du sainfoin et de la betterave. La rotation longue est une technique essentielle pour limiter les graminiées résistantes. Mais il ne s'arrête pas là! Encouragé par la dynamique de son groupe DEPHY, animé par le CETA de Romilly, il teste de nombreux autres leviers et les combine pour limiter le recours aux intrants. Investissement en agriculture numérique, aménagement d'îlots de biodiversité pour les auxiliaires, couplage d'observation de ses cultures à des modèles prévisionnels de maladies,... l'exploitant possède plus d'une corde à son arc.

La force du collectif pour changer son système

Mettre en commun ses connaissances et son matériel est une chose... Et si certains agriculteurs poussaient le partage jusqu'à leurs parcelles,



M. Pierçon (à d. au centre) a fait part de son expérience lors de la porte ouverte organisée sur sa ferme et animée par la CDA 54.

leurs investissements et même leurs prises de risques? C'était le fil conducteur de la porte ouverte du réseau DEPHY aubois animé par le CIVAM de l'Oasis dont deux exploitants font partie de la SEP du Signal à Feuges. Pour atteindre ses objectifs de réduction d'IFT, le collectif a fait le choix de plusieurs techniques: choisir un assolement diversifié, couvrir au maximum les sols, planter des variétés résistantes et des cultures peu consommatrices en intrants comme le chanvre, travailler superficiellement le sol ou encore «mailler» peu à peu le parcellaire de haies et de bandes enherbées. Et cela fonctionne! L'équilibre technique et financier ayant été atteint, trois fermes de la SEP ont décidé de convertir en agriculture biologique tout ou une partie de leur parcellaire.

Le DEPHY Tour a été l'occasion de faire découvrir à un large public agricole les multiples profils des exploitations engagées, leur vision de l'agriculture raisonnée, leurs motivations et leurs freins. Un succès qui ne demande qu'à être reconduit... **Et cela tombe bien car en juillet 2018, ce sera au tour de la viticulture de vous ouvrir ses portes. Le choix des visites sera encore plus important puisqu'elles auront lieu sur l'ensemble des domaines viticoles du Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté.**



A suivre très prochainement sur le site de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et dans la presse agricole.

Sommaire

DEPHY TOUR: bilan et perspectives	page 1
Etat des lieux de l'usage des produits phytosanitaires dans le Grand Est	pages 2 et 3
Atelier Paysan: concevoir son propre matériel!	page 4

Vos contacts Ecophyto dans le Grand Est

Chambre d'agriculture Grand Est

En Alsace: Alfred KLINGHAMMER
tél 03 89 20 97 51 -
alfred.klinghammer@grandest.chambagri.fr

En Champagne Ardenne: Karim BENREDJEM
tél 03 26 65 96 77 - karim.benredjem@grandest.chambagri.fr
Jérôme CAP

tél. 03 26 65 97 90 - jerome.cap@grandest.chambagri.fr

En Lorraine: Claire COLLOT
tél 03 83 96 85 02 - claire.collot@grandest.chambagri.fr

Alice SIX
tél 03 83 96 80 60 - alice.six@grandest.chambagri.fr

DRAAF Grand Est

En Alsace: Sophie SANSON
tél 03 69 32 51 61 - sophie.sanson@agriculture.gouv.fr

En Champagne-Ardenne: Yann HOLOGNE
tél 03 26 66 20 94 - yann.hologne@agriculture.gouv.fr

En Lorraine: Arnaud JOULIN
tél 03 55 74 10 95 - arnaud.joulin@agriculture.gouv.fr
Régis MEKDOUD

tél 03 51 74 10 96 - regis.mekdoud@agriculture.gouv.fr

DREAL Grand Est

Tom COMBAL
tom.combal@developpement-durable.gouv.fr



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Etat des lieux de l'usage des produits phytosanitaires dans le Grand Est

Le suivi de l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires pose la question des indicateurs à utiliser. Plusieurs indicateurs ont été développés en vue de suivre les progrès du plan Ecophyto: le NODU, le QSA ainsi que l'IFT.

Si l'indice de Fréquence de Traitement (IFT), calculé à partir des utilisations de produits commerciaux, est déjà bien connu des agriculteurs et des techniciens, le NODU et le QSA ont besoin d'être expliqués. Ils sont calculés à partir des quantités de substances actives vendues enregistrées dans la Banque Nationale des Ventes Distributeurs (BNV-D).

QSA: Quantité de Substances Actives

Il s'agit de la « donnée de base » de la BNV-D: les quantités, exprimées en kilogrammes, de substances actives. Le QSA exprime les quantités vendues. Les produits phytosanitaires peuvent s'utiliser à des doses très différentes, allant de moins de 10 grammes par hectare, à plus de 10 kilogrammes par hectare.

Le QSA ne peut donc à lui seul être un indicateur pertinent pour mesurer l'évolution de l'usage des produits phytosanitaires. En effet la réduction de 50% d'un produit utilisé à faible grammage/ha n'aura que très peu d'effet sur l'évolution des ventes. Par contre la même réduction de l'usage d'un produit utilisé à des quantités à l'hectare plus importantes aura des effets significatifs sur l'évolution des ventes.

NODU: Nombre de Dose Unité

Il s'agit de l'indicateur de référence pour le suivi du plan Ecophyto. Le NODU permet d'apprécier l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité » qui lui est propre, ce qui l'affranchit des différentiels de doses d'utilisation. Le NODU représente donc des « surfaces traitées à la dose unité », et peut s'exprimer en hectares.

Dans son principe, le NODU est donc très proche de l'IFT, mais concerne les substances actives. Il ne peut donc lui être directement comparé.

Pour en savoir plus...

Vous trouverez toute la méthodologie de calcul et la liste des valeurs des doses unités (DU) de références sur le NODU (<http://agriculture.gouv.fr/note-methodologique-le-nodu>)

Traitement de la BNV-D pour le suivi du plan Ecophyto

La BNV-D regroupe des produits et des usages très différents, tous ne sont pas pertinents pour construire un indicateur d'utilisation cohérent avec les objectifs du plan Ecophyto. C'est pourquoi un traitement préalable de la base de données a été réalisé afin de déterminer les substances actives à intégrer, et les modalités de regroupement à opérer. En particulier:

- les produits de biocontrôle ont été retirés. Un des objectifs du plan Ecophyto étant de favoriser le recours à ces produits, ils seront suivis séparément dans un travail complémentaire.
- les produits portant la mention EAJ correspondant à la gamme de produits pour jardiniers amateurs, dont l'utilisation va être interdite au 1^{er} janvier 2019 ont également été retirés de l'analyse.

Produits de biocontrôle:

Ce sont des produits de protection des cultures qui ont recours à des organismes vivants (insectes, nématodes, mais aussi micro-organismes, virus et bactéries), des médiateurs chimiques (phéromones) ou des substances naturelles d'origine minérale, végétale ou animale (soufre, sel, acide acétique..).

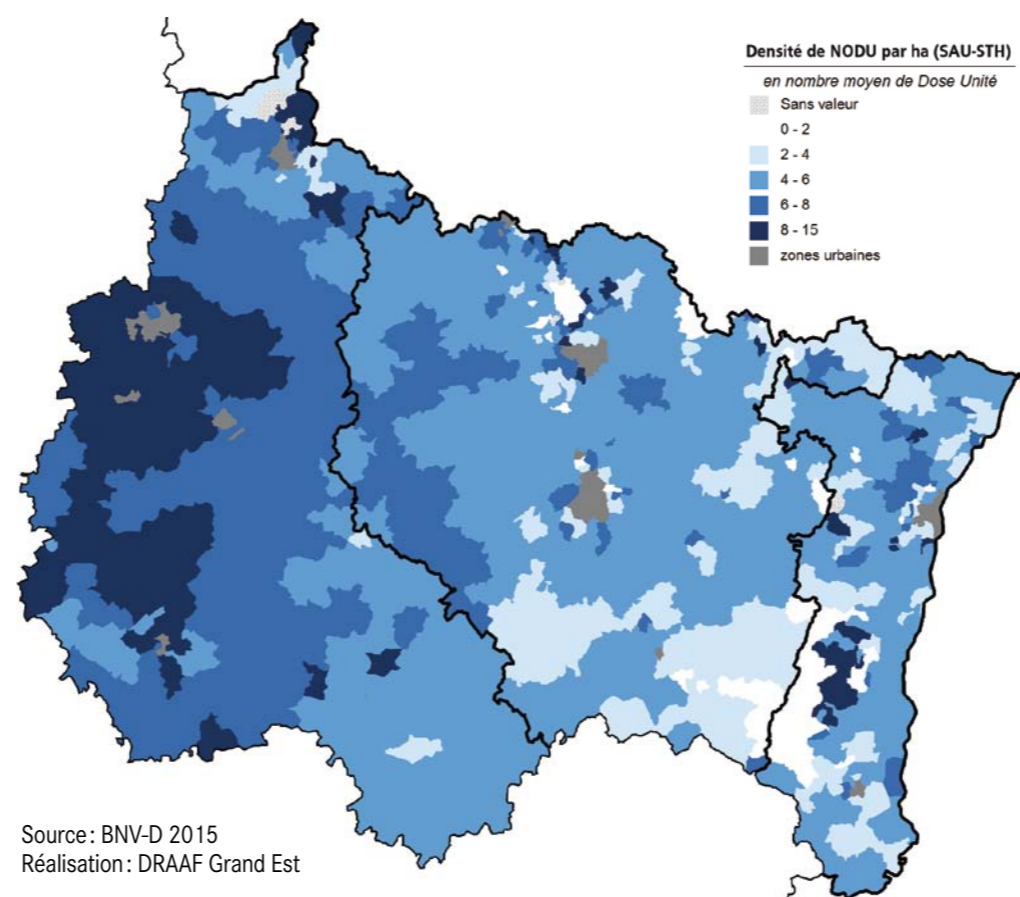
Un travail partenarial au sein du groupe Ecophyto « Indicateurs »

La feuille de route régionale du plan Ecophyto prévoit la mise en place d'un groupe technique (DRAAF, DREAL, Agences de l'Eau, Région, Chambre régionale d'Agriculture, Fédération du Négoce agricole, Fédération régionale des coopératives agricoles, ARS, ATMO) chargé de définir les indicateurs pertinents déclinés à l'échelle de la région Grand Est afin d'établir un point de départ de la situation régionale et d'en suivre l'évolution.

Un 1^{er} travail d'état des lieux de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle de la région a été réalisé par ce groupe. Des travaux complémentaires sont en cours afin de déterminer les autres indicateurs qui feront l'objet d'un suivi.

Ces travaux feront l'objet d'une note de suivi discutée largement avec l'ensemble des parties prenantes du plan Ecophyto qui aura pour objet d'établir un constat partagé permettant d'évaluer la mise en œuvre du plan en région et de communiquer sur ses avancées.

Répartition des ventes de produits phytosanitaires en NODU/ha (SAU-STH) en 2015



- Les produits à base de cuivre seront suivis séparément du fait de la nature minérale de cette substance et de ses spécificités d'usage. Ces produits, utilisables en Agriculture Biologique, demeurent toutefois pleinement des produits phytosanitaires qui ne figurent pas sur la liste des produits de biocontrôle.

La Banque Nationale des Ventes distributeurs (BNV-d): les données de vente au code postal

Elle a été créée en 2009 en vue d'assurer la traçabilité des ventes des produits phytosanitaires. Elle est alimentée par les déclarations des bilans annuels de ventes transmis par les distributeurs aux Agences de l'Eau. Depuis 2014, un décret complémentaire impose aux distributeurs qui vendent à des utilisateurs professionnels, de transmettre leur registre des ventes, qui contient le **code postal de l'acheteur**. Cette modification permet de garantir une adéquation entre lieux de ventes et lieux d'utilisation suffisante pour envisager une utilisation de ces données pour le suivi des usages de produits phytosanitaires au niveau régional.

Un révélateur de la diversité des systèmes de cultures au sein de la région Grand Est

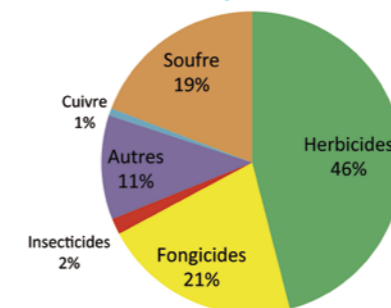


Fig. 1: Répartition de l'usage des produits phytosanitaires dans le Grand Est selon les quantités de substances actives: QSA

Les herbicides sont les produits le plus utilisés aussi bien en NODU qu'en QSA.

Les figures 1 et 2 montrent la prédominance de l'utilisation des herbicides, aussi bien en NODU qu'en QSA.

En revanche l'analyse de l'utilisation des insecticides est très différente, entre NODU et QSA. Ceux-ci apparaissent comme presque négligeables en termes de QSA, alors qu'ils représentent 16% des utilisations en NODU. En effet l'essentiel des insecticides est utilisé à des doses très faibles, moins de 40 g/ha comme c'est le cas des pyrèthrinoides. Le QSA sous-estime l'importance du recours à ce type de produit.

Pour le soufre et les produits anti-limaces, le phénomène est inverse. Ces produits sont utilisés à des quantités importantes à l'hectare, leur proportion est importante pour le QSA et plus réduite en NODU. Cela signifie que les surfaces traitées avec ces produits sont peu importantes.

Les disparités entre les territoires sont dues aux contextes agricoles

Le territoire champardennais représente les deux tiers de l'usage des substances actives phytosanitaires du Grand Est en NODU comme en QSA. La Lorraine y concourt pour environ un quart et l'Alsace autour de 10%.

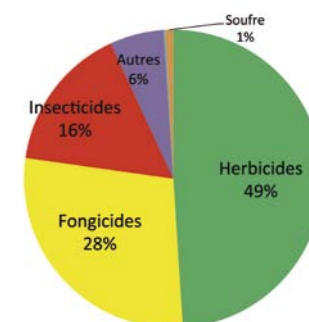


Fig. 2: Répartition de l'usage des produits phytosanitaires du Grand Est selon le NODU

Afin de pouvoir comparer le recours aux produits phytosanitaires entre les systèmes cultureux de ces trois territoires, il convient de les rapporter aux surfaces susceptibles de recevoir des traitements. Il s'agit de la surface agricole utile (SAU), à laquelle on retire les surfaces en prairies permanentes (STH).

Le tableau 3 traduit ainsi la forte vocation agricole de la Champagne-Ardenne qui représente 56% des surfaces. C'est le territoire qui a le plus recours à l'utilisation de produits phytosanitaires, cela est lié aux spécificités des productions agricoles en particulier l'importance des surfaces cultivées en vigne et en pommes de terre (2^{ème} région productrice française). Les IFT régionaux de référence montrent l'importance de la contribution de ces cultures (tableau n° 4).

La cartographie des densités de NODU (c'est-à-dire des NODU / (SAU-STH), élaborée à partir des données de ventes par codes postaux reproduit logiquement cette répartition. Les zones qui apparaissent les plus foncées correspondent notamment aux zones viticoles, ainsi qu'aux zones de productions de pommes de terre.

Il convient de demeurer prudent dans l'exploitation de cette première carte, et de se rappeler qu'il s'agit d'une carte des « acheteurs », et non pas une carte des applications. Au final, on obtient une représentation cartographique des utilisations de produits phytosanitaires suffisamment précise, ce qui va permettre de compléter la connaissance des pratiques avec des approches territoriales et d'en mesurer l'évolution ultérieure.

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
TOTAL NODU pro hors biocontrôle	1 256 095	9 707 087	3 808 317
Répartition par territoire	9%	66%	26%

Tableau 1: NODU Grand Est par territoire pour les produits de la gamme professionnels, hors produits de biocontrôle (données BNV-D 2015).

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
TOTAL QSA pro hors biocontrôle (en kg)	537 123	3 845 083	1 555 509
Répartition par territoire	13%	66%	21%

Tableau 2: QSA Grand Est par territoire pour les produits de la gamme professionnels, hors produits de biocontrôle (données BNV-D 2015).

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Grand Est
SAU - STH (ha)	242 800	1 211 900	693 100	2 147 800
du total	11%	56%	32%	100%
NODU / (SAU - STH) = nb de dose unité moyen/ha	5,17	8,01	5,49	6,88
QSA / (SAU - STH) = quantité de SA moyenne kg/ha	2,21	3,17	2,24	2,76

Tableau 3: Utilisation des produits phytosanitaires rapportée aux surfaces susceptibles de recevoir des traitements (données AGRESTE et BNVD-2015).

IFT/ha de référence régionaux	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne
Blé tendre	2,4	3,6	4,6
Orge	—	3,4	3,0
Maïs Grain	2,3	2,1	1,9
Colza	—	5,9	5,6
Pomme de Terre	—	—	20,2
Betterave sucrière	—	—	4,4
Vigne	10,0	—	18,2

Tableau 4: Indicateurs de Fréquence de Traitement de référence des principales cultures de la région Grand Est (source: AGRESTE, enquête Pratiques Culturelles « grandes cultures » 2014, sauf vigne 2010)